

**L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux  
de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées**

Vu le décret du 19 novembre 1990 modifiant le décret du 11 juillet 1979 relatif à la délégation de pouvoirs aux inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'Education nationale ;

Vu le décret du 8 octobre 2007 portant nomination de monsieur Philippe Wuillamier, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire Départemental recueilli le 18 septembre 2009 ;

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale consulté le 29 septembre 2009.

**DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE**

**Arrêté du 30 septembre 2009 relatif aux mesures de carte scolaire des établissements  
du 1° degré des Hautes-Pyrénées**

**Rentrée scolaire 2009**

**N°40- 2009**

Article premier :

Est prononcée à compter de la rentrée scolaire 2009/2010 :

- L'ouverture d'une section bilingue occitan – emploi d'enseignant spécialité occitan quotité 0.75 – dans l'école nommée ci-dessous :

629F – TARBES Henri Duparc maternelle

Article 2 :

Le secrétaire général de l'inspection académique des Hautes-Pyrénées, chef des services administratifs, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tarbes, le 30 septembre 2009

L'inspecteur d'académie,  
directeur des services départementaux de  
l'Education nationale des Hautes-Pyrénées

Signé : Philippe Wuillamier